Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260923-06_06_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 17 septembre 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACE Daniel, BECAVIN Ellise, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : Jean-François FALIGOT

Absents et représentés : DENIS Alain (pouvoir à LECORNE Nicole), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à BECAVIN Elise), USALA-NOGUERE Sophie (pouvoir à FRANCILLETTE Frédérick)

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**30**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 06-06-2026-CM : Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt LIFE ADAPTO+

La commune de Binic-Étables-sur-Mer est un territoire littoral exposé à des enjeux croissants liés au changement climatique, notamment en matière d'érosion côtière, de submersion marine, de mouvements de terrain et de recul du trait de côte.

Ces phénomènes ont des incidences directes sur l'avenir du littoral communal, sur la sécurité des personnes et des biens, ainsi que sur la continuité, l'accessibilité et les usages de certains sites et équipements structurants du territoire, notamment le port et le GR34, fortement fréquentés par les habitants, les associations, les excursionnistes et les touristes.

Consciente de ces enjeux et de la nécessité d'anticiper les évolutions du littoral, la commune souhaite poursuivre les réflexions engagées sur la préservation, l'adaptation et, lorsque cela s'avère nécessaire, l'évolution des usages et équipements exposés.

La commune souhaite ainsi candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « LIFE Adapto+ », proposé par un consortium d'acteurs publics dont le Conservatoire du littoral est le pilote. Ce programme vise à accompagner dix territoires littoraux en Hexagone et en Outre-mer afin de leur faire bénéficier d'un accompagnement technique et méthodologique d'environ 45 jours entre 2027 et 2029 pour construire et approfondir leur réflexion stratégique en matière de gestion souple du recul du trait de côte. Cet accompagnement comprend notamment :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260923-06_06_2026_CM-DE

- un appui technique et méthodologique à l'échelle du territoire sélectionné ;
- l'animation d'un travail partenarial associant élus, services techniques, acteurs institutionnels, partenaires locaux et usagers ;
- l'analyse des dynamiques littorales et des scénarios d'évolution à court, moyen et long terme ;
- l'aide à la définition d'une feuille de route opérationnelle et partagée ;
- un accompagnement dans la traduction concrète des orientations retenues ;

Cet appel à manifestation d'intérêt représente ainsi une opportunité pour Binic-Etables-sur-Mer, car il permettrait à la commune de :

- Construire une stratégie d'adaptation du littoral et identifier les actions concrètes susceptibles d'être mises en œuvre à court, moyen et long terme ;
- Anticiper l'évolution des sites et usages touristiques et économiques exposés, afin d'en préserver autant que possible les fonctions et d'identifier, lorsque nécessaire, des solutions d'adaptation ou d'évolution ;
- Bénéficier de l'accompagnement de structures expertes afin de consolider les connaissances disponibles, d'analyser les différents scénarios d'évolution et d'éclairer les choix de la collectivité ;

- Renforcer le positionnement de la commune comme territoire engagé dans l'adaptation au changement climatique et susceptible de constituer un territoire d'expérimentation et de partage d'expérience sur les enjeux littoraux ;

Considérant que la commune est engagée depuis plusieurs années dans une démarche volontariste de transition écologique, reconnue à travers sa labellisation Territoire Engagé Transition Écologique – 2 étoiles, et qu'elle souhaite aujourd'hui renforcer son action en matière d'adaptation au changement climatique et de prévention des risques naturels ;

Considérant que la collectivité souhaite étudier, parmi les différentes trajectoires d'adaptation envisageables, les solutions fondées sur la nature et les solutions de gestion souple de la bande côtière, en fonction de leur pertinence au regard des caractéristiques, des risques et des enjeux propres aux différents secteurs du territoire ;

Considérant que le programme LIFE Adapto+ a pour objectif d'accompagner des territoires littoraux dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de la bande côtière, en mobilisant une expertise technique, méthodologique et d'animation permettant de construire des solutions adaptées aux spécificités locales ;

Considérant que la commune de Binic-Etables-sur-Mer dispose déjà d'un socle de travaux et de diagnostics facilitant son implication dans cette démarche, notamment le diagnostic réalisé par Côtes d'Armor Destination, le DICRIM, les cartes de préfiguration du recul du trait de côte ainsi que la démarche d'élaboration en cours d'un Plan de Prévention des Risques Naturels ;

Considérant que la commune souhaite disposer d'une analyse objective et partagée des différentes trajectoires d'adaptation envisageables, incluant, selon les secteurs et les enjeux, des solutions de maintien, d'adaptation, de gestion souple, de renaturation, de protection ou, lorsque cela s'avérerait nécessaire, d'évolution ou de relocalisation de certains usages ou équipements exposés ;

Considérant que la commune présente un profil particulièrement pertinent pour participer à cet AMI, en raison :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260923-06_06_2026_CM-DE

- d'une volonté politique claire et collective, portée notamment par un comité interne de suivi des risques naturels ;
- de moyens humains dédiés,
- de sa capacité à étudier et, le cas échéant, à mettre en œuvre les orientations qui seraient retenues, sous réserve des décisions et financements nécessaires ;
- de son caractère de station touristique fortement fréquentée, offrant à la démarche une visibilité et une capacité de partage d'expérience à l'échelle du territoire ;

Considérant que la participation à ce programme impliquera un engagement actif de la commune, notamment en termes de mobilisation des élus, des services et des partenaires locaux, ainsi que du temps de travail nécessaire au diagnostic, à la concertation, à la définition des scénarios et au suivi de la démarche ;

Considérant que cette démarche permettra notamment à la commune de consolider les connaissances existantes, de mieux appréhender les conséquences du recul du trait de côte, de partager les différents scénarios d'évolution avec les acteurs concernés et de construire une stratégie d'adaptation progressive et cohérente à l'échelle du territoire ;

Vu

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de l'environnement ;
- la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte 2025-2030 ;
- l'appel à manifestation d'intérêt « LIFE Adapto+ » et son cahier des charges ;
- les diagnostics et études déjà réalisés sur les risques naturels, le littoral et l'évolution du trait de côte sur le territoire communal et notamment l'élaboration en cours d'un Plan de Prévention des Risques Naturels ;
- le label Territoire Engagé Transition Écologique – 2 étoiles obtenu par la commune ;
- l'avis favorable du comité de pilotage et technique TETE réuni le 9 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la candidature de la commune de Binic-Étables-sur-Mer à l'appel à manifestation d'intérêt LIFE Adapto+

AUTORISE le Maire ou son représentant à constituer et déposer le dossier de candidature au nom de la commune, ainsi qu'à signer l'ensemble des documents nécessaires à son dépôt et à son instruction;

AUTORISE le Maire ou son représentant, en cas de sélection de la commune, à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'accompagnement prévu dans le cadre du programme LIFE Adapto+, dans le respect des compétences du Conseil municipal et des crédits budgétaires disponibles, étant précisé que toute opération ou action nécessitant un engagement financier de la commune fera, le cas échéant, l'objet des décisions et autorisations budgétaires et administratives requises.

Le Maire
Erwann LARUPT

